

L'INSERTION DES SORTANTS DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES EN AUVERGNE



Diplôme d'Etat de Masseur-kinésithérapeute *Diplômés de 2015*

Dans l'objectif d'adapter l'outil de formation régional et les projets pédagogiques de chaque institut aux besoins des employeurs et des publics en attente de formation, la Région, les instituts de formation et les professionnels ont souhaité analyser le suivi de l'insertion professionnelle des élèves et étudiants formés.

C'est dans cette optique qu'a été élaboré un dispositif d'enquête pérenne à destination des élèves et étudiants diplômés portant, notamment, sur leur devenir à 12 mois.

Les deux premières vagues de l'enquête ont concerné les sortants de formation de 2012 et 2013 (cf. parutions de mars-avril 2014 et mars 2015) ; la troisième, les diplômés de 2014 (cf. publications de novembre et décembre 2015).

La quatrième vague, dont les résultats sont présentés ci-après, porte sur les diplômés de 2015, soit 1 651 personnes. Elle concerne exclusivement les diplômés sortants des instituts de formation situés sur le territoire auvergnat (départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme).





LE DISPOSITIF D'ENQUÊTE

Le questionnaire a été conçu et administré par le CARIF OREF Auvergne et la Région. L'enquête 2016 s'est déroulée de juin à septembre. La Région a procédé à des relances téléphoniques ciblées visant à améliorer le taux et la qualité des réponses.

L'enquête balaye l'ensemble de la situation de la personne, de sa situation antérieure jusqu'au suivi à 12 mois :

- ✓ la situation avant l'entrée en formation (le lieu de résidence antérieure*, le statut et l'expérience professionnels, le dernier diplôme obtenu, le suivi d'une préparation au concours...),
- ✓ la situation pendant la formation (le statut professionnel, la nature du parcours de formation, l'aide financière reçue...),
- ✓ la situation à 12 mois avec :
 - ✓ le type de situation (emploi, sans emploi...),
 - ✓ en cas d'emploi, le poste occupé, le contrat (type, durée, temps de travail, salaire...), l'employeur (secteur d'activité, effectifs, lieu de travail*), la durée et les modalités d'obtention du poste,
 - ✓ en cas de formation, le type et le lieu*,
 - ✓ et, si la personne est sans emploi, la cause et le détail de sa situation.

Par rapport aux précédentes vagues, le dispositif d'enquête a connu, en 2016, **quelques évolutions** :

- ✓ une montée en puissance de la collecte d'informations sur la situation avant l'entrée et pendant la formation, directement auprès des instituts de formation (pour 34 des 37 sites, contre 18 des 31 sites l'année précédente),
- ✓ de nouvelles certifications enquêtées, le Certificat de capacité d'orthoptiste et le DE d'ergothérapeute.

A noter cependant que, bien que l'enquête reste sur le périmètre **Auvergne**, des résultats intègrent déjà la dimension rhônalpine (cf. mobilités résidence – formation - travail).

L'ANALYSE DU TAUX DE RÉPONSE

Au cours de l'année 2015, une session d'examen s'est déroulée en juin pour la formation de masseur-kinésithérapeute. Pour rappel, la durée de cette formation étant de 3 ans**, l'essentiel des personnes interrogées a donc débuté sa formation en 2012.

40 des 70 diplômés interrogés ont répondu au questionnaire à 12 mois, soit un **taux de réponse de 57%**, inférieur au taux global toutes formations sanitaires et sociales confondues (71%) et à celui des seuls sortants de formations paramédicales et de sages-femmes (69% soit 918 répondants pour 1 336 sortants).

Les effectifs répondants à l'enquête ont été **redressés** en s'inspirant de la méthode CALMAR (CALage sur MARGes) développée par l'INSEE. Le principe consiste à **pondérer les individus** en utilisant une **information auxiliaire** (variable de calage) de telle façon que l'échantillon des répondants ressemble le plus possible à la population enquêtée. Dans la présente enquête, le calage a été réalisé à partir de **l'âge, du sexe et du COTEF de formation**.

Dans la suite du document, les résultats afférents au diplôme sont comparés à ceux de l'ensemble des diplômés des formations paramédicales et de sages-femmes.

* Les lieux ou territoires correspondent au COTEF, COmité Territorial Emploi Formation.

** A noter que, pour les étudiants entrant en 1^{ère} année à la rentrée de septembre 2015, la certification se déroule sur 4 ans.



LE PROFIL DES DIPLÔMÉS

Quel est leur sexe ?

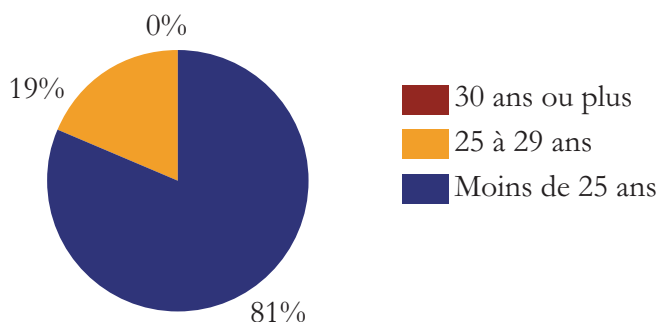


Près de 3 diplômés sur 5 sont des femmes.

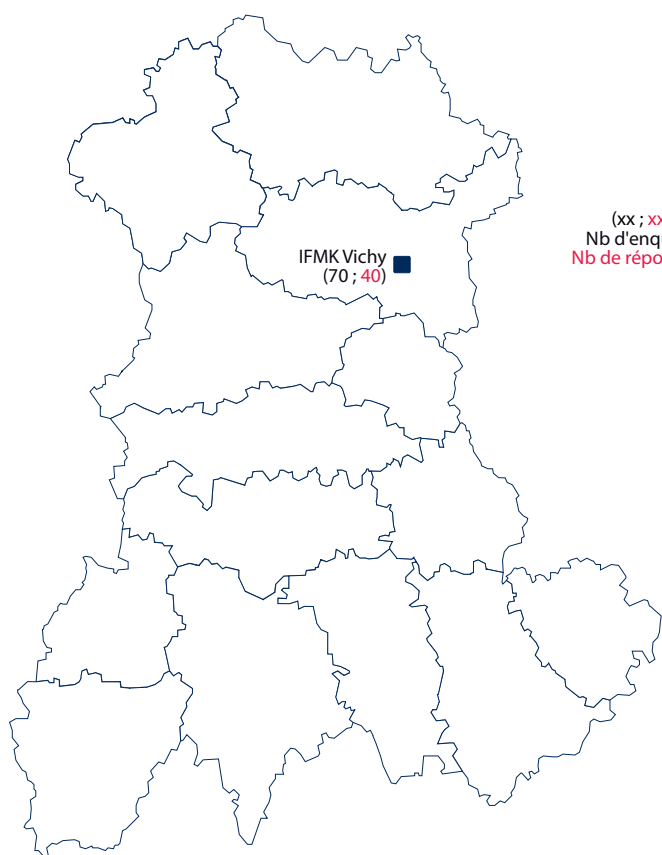
81% des diplômés ont moins de 25 ans*.

Ce profil est globalement identique à celui de la cohorte 2014.

Quel est leur âge ?



Dans quel institut de formation ont-ils été formés ?



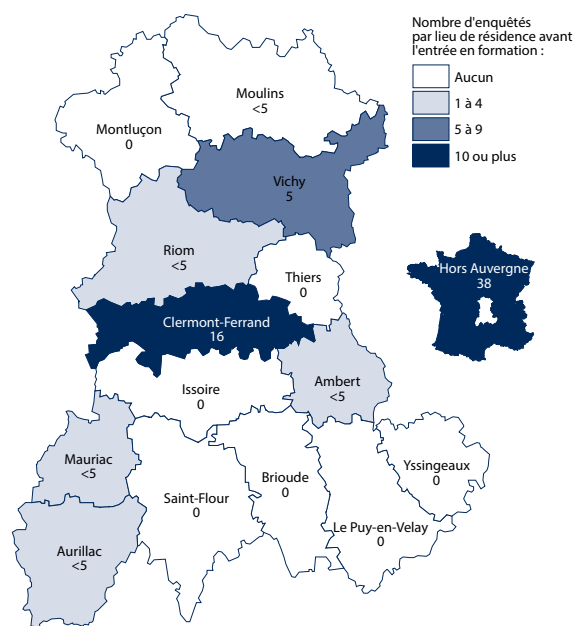
En Auvergne, un seul institut (IFMK) propose une formation de masseur-kinésithérapeute (à Vichy).

* L'âge calculé est celui à la sortie de formation. En absence de redoublement (information non disponible dans l'enquête), l'âge estimé à l'entrée est de 3 ans inférieur.



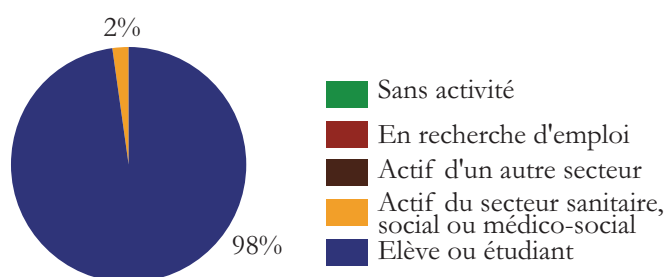
LA SITUATION DES DIPLÔMÉS AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION

Quel était leur lieu de résidence avant l'entrée en formation ?



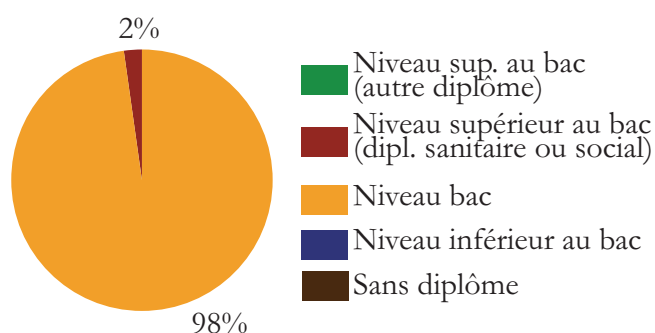
53% des diplômés résidaient hors Auvergne avant leur entrée en formation (9% originaires de Rhône-Alpes) et 23% sur le COTEF de Clermont-Ferrand.

Quel était leur statut professionnel avant l'entrée en formation ?



Avant l'entrée en formation de masseur-kinésithérapeute, 98% des diplômés étaient élèves ou étudiants (+5 points par rapport aux diplômés de 2014).

Quel était le niveau du dernier diplôme ou titre obtenu avant l'entrée en formation ?



98% des diplômés étaient titulaires d'un diplôme de niveau bac avant leur entrée en formation (+8 points par rapport aux diplômés de 2014).

Cette répartition est confirmée par l'examen des principaux diplômes, avec 98% de Bac S.

A l'entrée en formation, 96% des diplômés avaient obtenu leur dernier diplôme depuis moins de 5 ans (en moyenne depuis 2 an) et sont dans un parcours de poursuite d'études.

Avaient-ils suivi une année de PACES/APEMK avant l'entrée dans la formation ?

98% des diplômés mentionnent le suivi d'une première année préparatoire aux études de masso-kinésithérapie (APEMK).



LA SITUATION DES DIPLÔMÉS PENDANT LA FORMATION

Quel était leur statut professionnel pendant la formation ?

La totalité des diplômés avait le statut d'étudiant pendant la formation (comme les diplômés 2014).

De quelle(s) ressource(s) financière(s) ont-ils bénéficié pour leur vie quotidienne pendant la formation ?

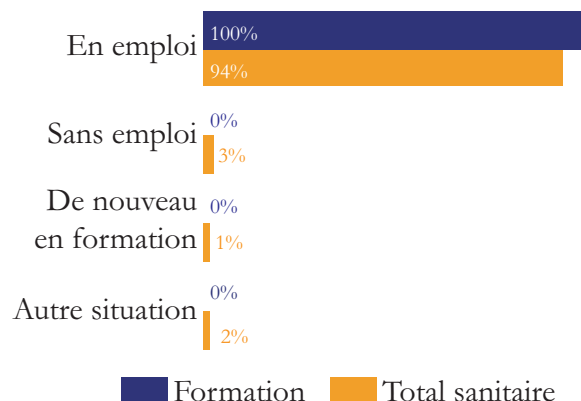
32% des diplômés déclaraient avoir bénéficié d'une aide ou d'une ressource financière pour leur vie quotidienne, tous sous la forme d'une bourse du Conseil régional.

LA SITUATION DES DIPLÔMÉS 12 MOIS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME

Quelle était leur situation professionnelle ?

La totalité des diplômés était en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme (70 personnes), soit 6 points de plus que l'ensemble des diplômés de formation sanitaire.

Ce taux reste constant entre les deux cohortes 2014 et 2015.

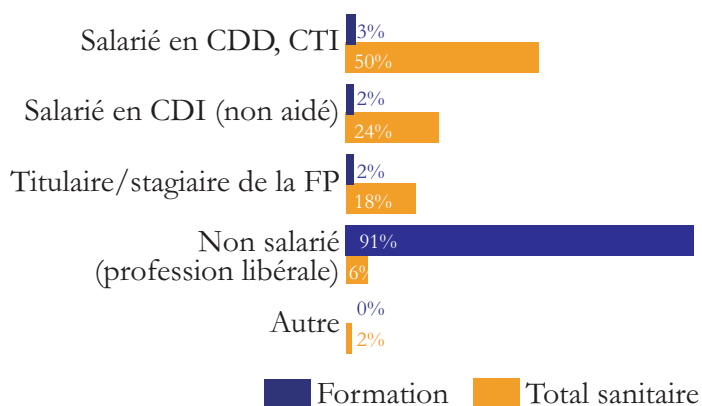


NB : l'analyse se concentre, par la suite, sur la situation d'emploi.

Quel est l'intitulé du poste occupé ?

La totalité des diplômés exerçait le métier de masseur-kinésithérapeute.

Quel était leur statut professionnel ?



91% des diplômés étaient non salariés (profession libérale, soit 63 personnes) *versus* 6% pour l'ensemble des formations sanitaires. Cette part progresse de 3 points par rapport aux diplômés de 2014.

Au final, 95% des diplômés était en emploi stable* (*versus* 48% pour l'ensemble des formations sanitaires).

Aucun des diplômés n'était en contrat aidé.

Quel était le temps de travail ?

93% des diplômés exerçaient leur activité à temps plein contre 89% pour l'ensemble des formations sanitaires (soit -7 points par rapport aux diplômés de 2014).

* : CDI, stagiaires/titulaires de la FP, professions libérales



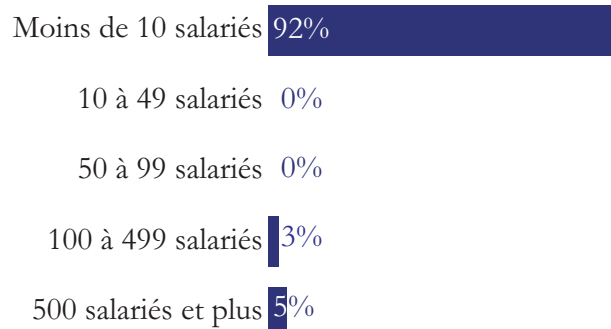
LA SITUATION DES DIPLÔMÉS 12 MOIS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME

Quelle est la nature de l'activité de l'établissement employeur ?

92% des diplômés exerçaient leur activité au sein d'un cabinet libéral, les autres intervenant en établissements hospitaliers.

Pour les masseurs-kinésithérapeutes qui exerçaient leur activité au sein d'un cabinet libéral, 65% intervenaient en parallèle dans un autre établissement, essentiellement en EHPAD (63% des professionnels concernés).

Quelle est la taille de l'établissement employeur ?



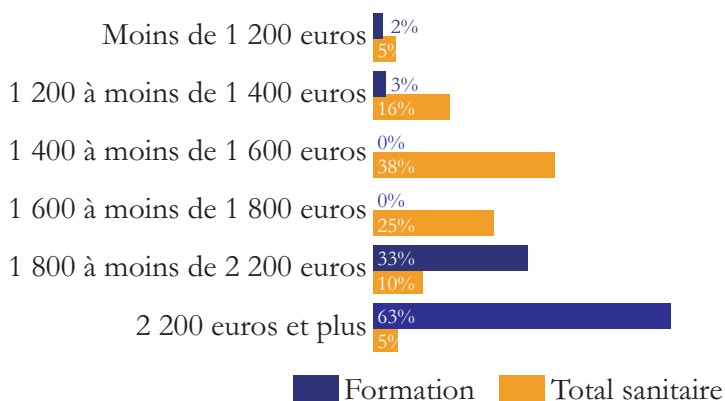
92% des diplômés exerçaient leur activité au sein d'un établissement de moins de 10 salariés (à rapprocher de l'exercice libéral en cabinet).

Quel était le salaire net mensuel en euros (primes incluses) ?

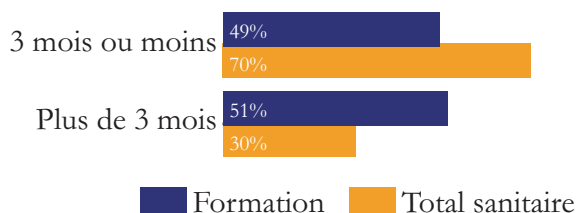
63% des diplômés déclaraient gagner plus de 2 200 euros nets mensuels (contre 5% sur cette tranche pour l'ensemble des formations sanitaires).

A noter la sur-représentation sur les tranches de salaire supérieures et l'absence sur les tranches inférieures.

Le salaire net mensuel moyen est de 2 291 €, supérieur de 43% (+693 €) à celui perçu par l'ensemble des formations sanitaires (1 598 €). Il est à mettre en relation avec l'exercice libéral qui offre des revenus plus conséquents.



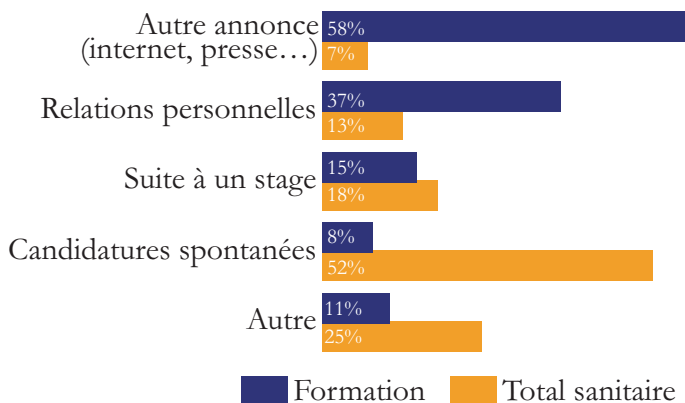
Quelle a été la durée d'obtention de l'emploi ?



51% des diplômés ont obtenu leur emploi plus de 3 mois après leur sortie de formation (contre 30% pour l'ensemble des formations sanitaires), corroborant un délai d'insertion plus important pour ces diplômés (4 mois contre 3). Ce délai est en hausse par rapport aux diplômés de 2014.

Les annonces sur internet ou dans la presse sont le mode d'obtention de l'emploi le plus fréquent (58% des diplômés contre 7% pour l'ensemble des formations sanitaires), devant les relations personnelles (37% versus 13%) et le stage (15% contre 18%).

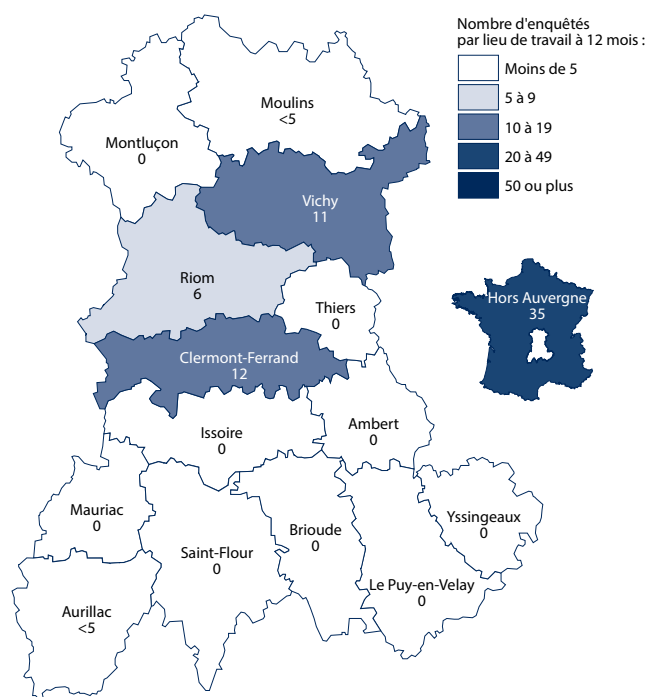
Quel a été le mode d'obtention de l'emploi ?





LA SITUATION DES DIPLÔMÉS 12 MOIS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME

Quel était le lieu de travail ?



49% des diplômés travaillaient en Auvergne, 18% sur le COTEF de Clermont-Ferrand et 15% sur le territoire de Vichy.

En moyenne, 51% des diplômés (35 au total) travaillaient hors Auvergne 12 mois après l'obtention de leur diplôme. Parmi eux, 8 personnes exerçaient en Rhône-Alpes.

Avaient-ils occupé un autre emploi depuis leur sortie de formation ?

58% des diplômés, en emploi 12 mois après l'obtention de leur diplôme, avaient occupé un autre emploi depuis leur sortie de formation (contre 37% pour l'ensemble des formations sanitaires).

Le poste occupé était :

- ✓ pour 93% d'entre eux, identique à celui occupé à 12 mois (contre 73%),
- ✓ durable (CDI, stagiaire ou titulaire de la fonction publique, libéral...) dans 78% des cas *versus* 21%,
- ✓ exercé auprès d'un employeur différent de l'actuel, mais relevant du champ sanitaire et social pour 93% des diplômés (contre 92%).

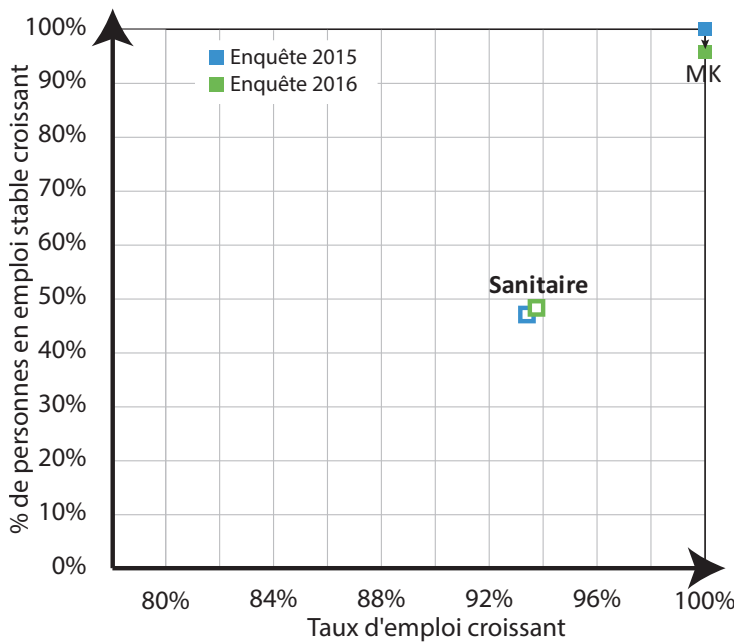


SYNTHÈSE

Taux d'emploi et stabilité

Les indicateurs d'emploi pour les masseurs-kinésithérapeutes sont éloignés des indicateurs moyens toutes formations sanitaires confondues.

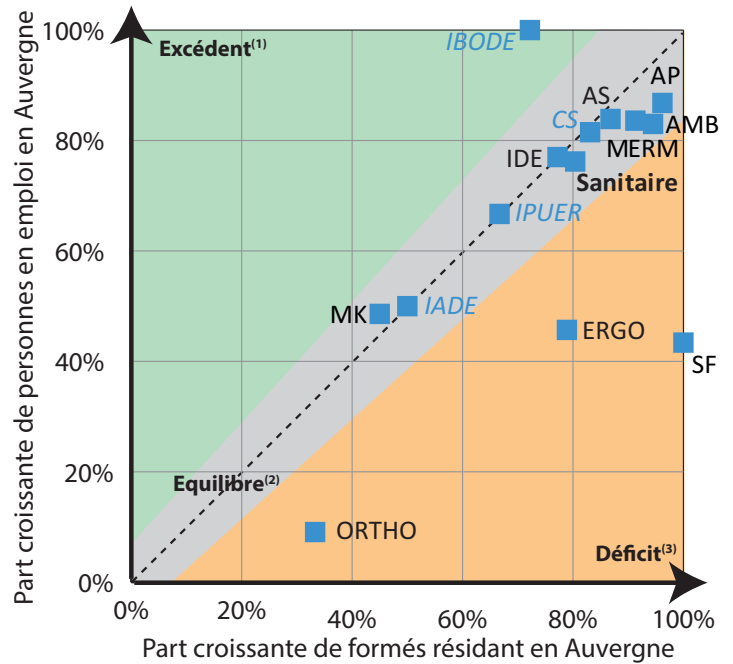
Entre diplômés de 2014 et 2015, le taux d'emploi reste constant à 100% et la part d'emploi stable recule de 5 points, pour s'établir à 95%.



Lieux de résidence antérieure et de travail à 12 mois

Pour la région, le solde de masseurs-kinésithérapeutes est légèrement excédentaire. Ainsi, les formés étaient à 47% des résidents auvergnats et 49% d'entre eux sont restés pour travailler en Auvergne.

La situation est plus favorable que la moyenne toutes formations sanitaires confondues (solde légèrement négatif).



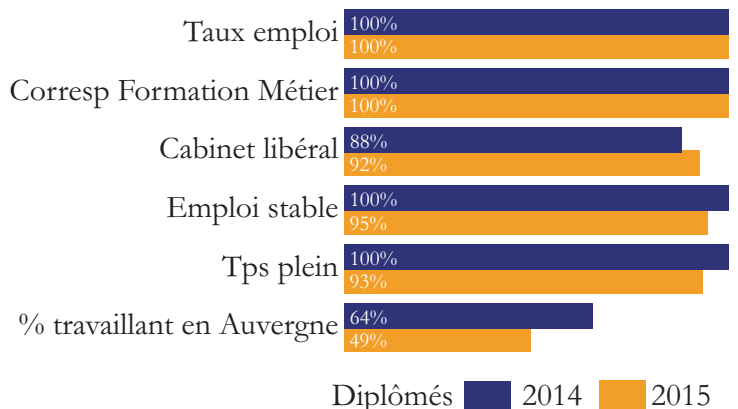
(1): plus de personnes en emploi en Auvergne que de personnes formées
 (2): autant de personnes en emploi en Auvergne que de personnes formées
 (3): moins de personnes en emploi en Auvergne que de personnes formées

Comparatif de la situation à 12 mois des diplômés de 2014 et 2015

La situation des masseurs-kinésithérapeutes est globalement stable sur le marché du travail entre diplômés de 2014 et 2015.

Ainsi, les indicateurs suivants n'enregistrent aucune évolution : taux d'emploi et part de diplômés exerçant le métier de masseur-kinésithérapeute. Les cabinets libéraux enregistrent une augmentation de leur poids de 4 points.

Par contre, la part de diplômés travaillant en région recule de 15 points, celle de l'emploi stable de 5 points (tout en restant à un niveau très élevé, 95%) et la part du temps plein diminue de 7 points.



L'INSERTION DES SORTANTS DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES EN AUVERGNE

GLOSSAIRE

AMB : Ambulancier

AS : Aide-Soignant

AP : Auxiliaire de Puériculture

APEMK : année préparatoire aux études de masso-kinésithérapie

CS : Cadre de Santé

ERGO : Ergothérapeute

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

FP : Fonction Publique

IADE : Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat

IBODE : Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat

IDE : Infirmier Diplômé d'Etat

IPUER : Infirmier Puériculteur

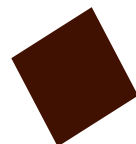
MERM : Manipulateur en électroradiologie médicale

MK : Masseur-kinésithérapeute

ORTHO : Orthoptiste

PACES : Première Année Commune aux Etudes de Santé, conduit les étudiants aux 4 filières médicales, médecine, dentaire (odontologie), pharmacie ou maïeutique (sage-femme) au terme d'un concours

SF : Sage-Femme



Contact : CARIF OREF Auvergne

16b rue Fontgiève - 63 000 Clermont-Ferrand

Tél. : 04 73 19 01 40 / Fax : 04 73 37 31 63

Portail : <http://www.orientation.auvergne.fr/>

<http://www.pro.formationauvergne.com/>

Mail : oref@cariforef-auvergne.org

